

LA RENAISSANCE 30.10.09

● MONTRICHARD

Les problèmes de l'emploi préoccupent l'intercommunalité

La conjoncture économique et la volonté de poursuivre son projet communautaire en matière d'emploi et d'insertion a amené la Communauté de communes du Cher à la Loire à conclure une convention avec la Maison de l'emploi du Blaisois.

Élaborer et mettre en œuvre une politique locale de formation professionnelle des salariés et demandeurs d'emploi adaptée aux besoins des entreprises du territoire ; être un véritable partenaire de la Maison de l'emploi du Blaisois dans la réalisation de ses missions ; contrôler l'efficacité de sa politique publique par un suivi régulier et une évaluation des résultats sont les objectifs visés par la signature de cette convention. Créée en 2006, la Maison de l'emploi du Blaisois répond à une mission d'analyse et d'anticipation des évolutions économiques et des besoins en emploi du territoire. Elle axe ses actions autour d'un bassin de vie qui comprend la Communauté d'agglomération de Blois et de sept autres communautés de communes dont celle du Cher à la Loire.

Un partenariat utile

La présente convention s'inscrit dans un contexte réglementaire et se trouve être le résultat d'une volonté de la Communauté d'agglomération de Blois et des Communautés de communes du bassin blésois de se doter d'un outil qui :

- associe les collectivités territoriales, fédère l'action des partenaires publics et privés entre le service public de l'emploi et les interventions des partenaires sociaux dans les territoires ;

- assure la convergence des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle dans le cadre d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un plan d'action partagés, adaptés au développement économique et social du bassin de vie ;

- enracine ses actions par l'adhésion de chacun des acteurs qui apporte les moyens appropriés au projet.

La contribution de la Maison de l'emploi du Blaisois

Les missions de la Maison de l'emploi du Blaisois s'organisent autour de trois axes d'intervention :

- 1 - observer, analyser (la veille économique) la MEB met en place une démarche active mensuelle d'échanges avec la CCCL afin de favoriser un diagnostic partagé sur la situation et les perspectives de l'emploi sur le territoire. La CCCL, représentée par son chargé du développement économique (Amandine Cyr Poussin), participe aux réunions plénières de la cellule de veille économique mise en place par la MEB ;

- 2 - Accès et retour vers l'emploi. À partir des besoins identifiés par la Communauté de Communes (CCCL) en matière de main d'œuvre et de formation en direction des entreprises, la MEB propose des solutions d'amélioration des qualifications des salariés et des demandeurs d'emploi, met en œuvre son réseau de partenaires et l'ensemble de ses capacités, est un relais d'information pour l'accès aux dispositifs et pour la



De gauche à droite, le conseiller général Jean-Marie Janssens, le président de la Maison de l'emploi du Blaisois, Louis Buteau et le président de la Communauté de communes du Cher à la Loire.

mise en place des mesures de formation, de validation des acquis de l'expérience (VAE), de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), du droit individuel à la formation (DIF) ;

- 3 - Développement économique et création d'entreprises. La MEB mobilise son réseau de partenaires et s'attache sur le territoire de la communauté à mobiliser son ingénierie en matière de ressources humaines afin de faciliter l'implantation de nouvelles entreprises, à organiser des partenariats techniques et financiers pour favoriser la création d'entreprises.

Les effets escomptés

La convention a été signée par M. Louis Buteau, président de la Maison de l'emploi du Blaisois, et par Jean-François Marinier, président de la Commu-

nauté de communes du Cher à la Loire, en présence de Jean-Marie Janssens, vice-président du Conseil général et fondateur de la communauté. La directrice de la Maison d'emploi du Blaisois, Mme Sanchez, apporte le fruit de son expérience dans les entretiens qui ont suivi. Il faut raccourcir les circuits, créer un carrefour d'information face à la complexité des aides, mais elle constate qu'il existe un certain déficit de qualification des demandeurs d'emploi. Elle signale un dispositif nouveau, le CAE, sorte de passerelle qui peut mettre le pied à l'étrier après trois mois en entreprise. Les jeunes de 16 à 25 ans peuvent bénéficier d'un CDD d'un an.

Le président J.-F. Marinier désirerait connaître l'évolution de l'emploi sur le territoire de la communauté.

Roger PINAULT

● PONTLEVOY

Un concours de belote au Foyer rural



Chaque semaine, le jeudi après-midi, la section des Jeux de société du club Foyer rural se réunit pour passer un moment agréable ensemble en pratiquant divers jeux, de cartes, de petits chevaux, etc. Elle proposait à ses membres, ce dernier samedi, ainsi qu'aux populations avoisinantes, un concours de belote individuel et sans annonce. Ce sont 40 joueurs, jeunes et bien moins jeunes, en majorité des femmes, qui se sont retrouvés dans le Foyer rural, vers 14 heures, pour en découdre pendant environ quatre heures. Venus de Pontlevoy, bien sûr, mais aussi de Sambin, Thenay et du Loir-et-Cher, ils se sont partagés, le concours terminé, pour les premiers, un demi cochon et évidemment tous les participants ont été récompensés.

Entre chaque tour du concours, la buvette ouverte a rassasié les appétits et éteint la soif, car même si la belote est un jeu de cartes silencieux, la concentration donne faim et soif !

D'année en année l'organisation s'améliore et beaucoup ont promis d'être encore là l'année prochaine.

● SAINT-AIGNAN-SUR-CHER

Sur l'écran du Régent

INVITATION